

**RAPPORT DE LA COMMISSION  
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Postulat Muriel Thalmann et consorts – Améliorer sensiblement le taux de recyclage des équipements électriques et électroniques : une priorité économique et environnementale**

**1. Préambule**

La Commission s'est réunie le 27 mars 2017, à la salle de conférences 403 du DTE, Place du Château 1, à Lausanne, pour traiter de cet objet. Elle était composée de Mme Muriel Thalmann ainsi que de MM. Michel Collet (président et rapporteur), Jean-Luc Bezençon, Maurice Neyroud, Michel Rau, Bastien Schobinger. M. Daniel Troillet était excusé.

Mme la Conseillère d'État, Jacqueline de Quattro, cheffe du Département du territoire et de l'environnement (DTE), a également participé à la séance, accompagnée de MM. Sébastien Beuchat, directeur de la Direction des ressources et du patrimoine naturel au sein de la Direction générale de l'environnement (DGE) et Etienne Ruegg, ingénieur, responsable du domaine des déchets urbains à la DGE.

M. Yvan Cornu, secrétaire de la commission, a tenu les notes de séance, ce dont nous le remercions.

**2. Position de la postulante**

La postulante demande au Conseil d'Etat d'étudier la mise en place de mesures :

- incitatives pour le retour des appareils électroniques, particulièrement les appareils mobiles, à leurs fournisseurs afin d'éviter leur incinération car cette dernière libère des matières toxiques dans l'atmosphère, une consigne pourrait être envisagée ;
- permettant, par la mise en place d'ateliers de réparations, de prolonger la vie des dits appareils ;
- d'information de la population qui n'est pas toujours consciente de la problématique et ne rapporte pas ses anciens appareils.

**3. Position du Conseil d'Etat**

L'Ordonnance sur la restitution, la reprise et l'élimination des appareils électriques et électroniques OREA impose la reprise gratuite des appareils usagés par les commerçants, fabricants et importateurs, dans les entreprises et dans différents points de collecte.

En 2015, plus de 132'000 tonnes d'appareils ont été collectés en Suisse, soit 16 kilos par habitant, un taux de collecte supérieur à 75 %.

Dans le canton de Vaud, 13 entreprises sont actives dans le traitement des appareils usagés, dont 8 ateliers de démontage occupant des personnes en situation de réintégration professionnelle ou de handicap. Différents métaux entrant dans la composition des appareils électroniques peuvent être réutilisés : cuivre, zinc et autres matières premières, ils sont triés afin de les réinjecter dans les filières de production.

Ce thème fait partie d'une fiche de mesures du Plan de gestion des déchets, adopté le 2 novembre 2016 par le Conseil d'Etat. Cette fiche, intitulée « *Encourager l'économie des ressources dans la gestion des appareils électriques et électroniques* », figure en annexe du présent rapport.

La fiche prévoit deux éléments :

- Mise en place d'une plateforme réunissant les différents organismes qui favorisent la réutilisation des appareils et coordonner les actions des différentes entreprises avec d'autres cantons suisses ou au niveau local, selon le type d'appareils.
- Soutien des activités d'accueil et de démontage, notamment dans le cadre de modifications de la législation fédérale, et dans le contrôle des entreprises autorisées.

Depuis la rédaction et l'adoption de cette fiche, le premier élément mis en œuvre, comme pour les autres cantons romands, est que le canton de Vaud prévoit de rejoindre dès 2017 la plateforme informatique « *Reparaturführer* », qui sensibilise les consommateurs à la réparation d'objets d'usage courant et soutient les entreprises.

En matière de sensibilisation, la Coopérative romande de sensibilisation à la gestion des déchets (COSEDEC), à Yverdon, a développé plusieurs modules sur le thème des différents appareils électriques et électroniques, ainsi qu'un dossier pédagogique sur les téléphones portables. Toutes ces mesures permettent d'améliorer la sensibilisation.

Enfin, la réutilisation et la réparation des objets usagés font partie des cinq R de la campagne « *Responsables.ch* » qui en fait la promotion (Recycler, Réutiliser, Réparer, Renoncer et Réfléchir). Cette action est conduite depuis 2012 dans les actions du périmètre de gestion des déchets, dans le canton de Vaud, avec le soutien de la DGE.

Le Département du territoire et de l'environnement (DTE) partage l'essentiel de l'analyse et des buts recherchés par le postulat. Toutefois, il considère que la mise en œuvre de la fiche du Plan de gestion des déchets accepté par le Conseil d'Etat permet d'atteindre les buts recherchés.

#### **4. Discussion générale**

La postulante, remercie le département pour son exposé. Elle n'avait pas connaissance de la fiche présentée. Malgré tout, elle estime que la problématique centrale, c'est-à-dire la prise de conscience de l'importance de la restitution systématique des appareils de téléphonie mobile n'est pas couverte. Or, ces appareils sont un véritable fléau environnemental s'ils ne sont pas restitués et recyclés, mais se retrouvent brûlés avec les poubelles.

#### **Problèmes et solutions évoqués**

##### **Taux de restitution**

Les taux de restitution sont très divers. Le taux est proche de 95 % pour tout ce qui est informatique, par contre il n'est que de 15 % à 20 % pour les téléphones portables.

- Cela s'explique en partie par la taille des appareils : il est plus facile de mettre à la poubelle un téléphone qu'un aspirateur.
- Beaucoup d'anciens appareils ne sont pas jetés, mais conservés pour certaines fonctionnalités telles que le réveil, par exemple, ou parce qu'ils contiennent des photos, ou d'autres informations que le consommateur désire conserver. Malgré tout, après quelques années, ils risquent d'être jetés à la poubelle. Ce n'est qu'un déplacement dans le temps de la problématique.
- Cette conservation pourrait poser des problèmes de sécurité, référence est faite aux problèmes rencontrés avec les batteries.

## **Le business de la téléphonie mobile**

- Les opérateurs poussent à la consommation en proposant aux consommateurs un changement d'appareil tous les ans ou tous les deux ans, selon les abonnements, sans demander à reprendre l'ancien appareil.
- En cas de panne, les vendeurs proposent automatiquement un nouvel appareil. Les nouvelles offres coûtant moins cher qu'une réparation.
- Les batteries représentent le point faible de ces appareils. Le plus souvent, l'achat d'une nouvelle batterie est plus cher que l'achat d'un appareil neuf.

## **La taxe de recyclage et les consignes**

- La taxe de recyclage est fixée de 9 centimes à 80 francs, elle est calculée selon la taille, le poids, mais aussi le prix de l'appareil. On ne connaît pas exactement la taxe pour un téléphone. Encaissée à l'achat, elle permet le recyclage gratuit au moment de la restitution de l'appareil au vendeur/opérateur.
- Certains commissaires évoquaient une mise en valeur de la taxe par restitution ou l'introduction d'une consigne pour inciter à retourner les appareils mobiles. La DGE mentionne que la Loi sur la protection de l'environnement précise, à son article 30b, que l'introduction d'une consigne peut être prévue pour encourager la collecte de certains déchets, mais c'est une compétence exclusive du Conseil fédéral.

## **Ateliers de réparation**

- La réparation est préférable au recyclage. Selon le responsable du domaine des déchets, ces ateliers devraient se développer petit à petit.
- Les ateliers de démontage présentent, eux, deux intérêts principaux : la récupération très fine des divers matériaux entrant dans la composition des appareils et l'intégration de personnes handicapées ou en recherche de reconversion professionnelle. Généralement financés par des sociétés privées qui cherchent à limiter les coûts, leur pérennité n'est toutefois pas garantie. A Genève, plusieurs ateliers ont dû être fermés car la marge offerte par le Swico n'était pas suffisante.

## **Le rôle des centres de tri communaux**

- Du fait de la taxe de recyclage prélevée, les centres de tri communaux ne sont pas incités à récupérer les téléphones mobiles, ce qui leur en coûterait.

## **Synthèse et discussion finale**

- Bien que le règlement soit de niveau fédéral, les cantons sont responsables de son application.
- Les députés n'avaient pas connaissance de la fiche avant ce jour.
- Mme la Conseillère d'Etat relève que la fiche et les mesures prises datent du mois de novembre 2016. Il faut laisser au plan de gestion des déchets le temps d'être mis en place. Il s'agit de répertorier les organismes de reprise et de coordonner les actions dans le canton. Il sera possible de faire un bilan dans six mois, voire une année, mais ce ne serait guère intéressant avant.
- La postulante aurait souhaité une position plus ferme du département quant aux mesures à prendre et leur incidence sur le taux de récupération des téléphones portables. Elle doute de l'incidence des mesures présentées. L'amélioration du taux de retour est le point principal et la position du département n'est guère convaincante à ce sujet. Elle regrette encore l'absence de mesures incitatives.
- Des commissaires évoquent encore des mesures de sensibilisation dans les écoles ou l'idée d'une journée spéciale de récupération pour sensibiliser le public.
- La formulation du postulat est discutée et modifiée en fonction des points ci-dessus.

## **5. Prise en considération partielle du postulat**

À l'issue des discussions de la commission, il est décidé d'une prise en considération partielle du postulat. La postulante accepte en effet de supprimer les deux premières demandes de son texte et de maintenir uniquement la troisième modifiée en enlevant les termes « d'information à la population », pour conserver au final :

*...j'ai l'honneur de demander au Conseil d'Etat d'étudier la mise en place, à l'échelon cantonal,*

- de concepts ~~d'information à la population~~ sur la manière de recycler correctement les appareils électriques et électroniques, notamment les téléphones portables et de les faire durer plus longtemps.*

## **6. Vote de la commission**

La commission recommande au Grand Conseil de prendre en considération partielle le postulat et de le renvoyer au Conseil d'État, par 4 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.

Lausanne, le 15 mai 2017

*Le rapporteur :  
(Signé) Michel Collet*

THEME	Autres déchets soumis à contrôle		Mesure DSC.1
CATEGORIE	Ressources	Filières	Organisation
SUJET	<b>Encourager l'économie des ressources dans la gestion des appareils électriques et électroniques</b>		

#### SITUATION ACTUELLE

Les appareils électriques et électroniques représentent un secteur important de consommation, en augmentation constante. En plus de matières plastiques et métalliques usuelles, ils sont constitués d'éléments rares comme le lithium, le palladium, le tantale ou l'indium, indispensables au fonctionnement de ces appareils.

La restitution et la reprise gratuite des appareils usagés sont imposées par l'OREA. Un dispositif de recyclage, financé par une taxe anticipée (TAR) a été mis en place en Suisse sur une base volontaire par les acteurs de la branche. 126'600 tonnes ont été traitées dans ce cadre en 2014. Le système impose le recyclage des constituants des appareils.

Dans bien des cas, les appareils pourraient être réutilisés, après réparation éventuelle.

#### PROBLEMATIQUE

Le montant des TAR prélevées sur la vente des appareils neufs a diminué à plusieurs reprises, sous l'effet de la pression du marché international. La rétribution des prestations des récupérateurs a été réduite en conséquence, avec à la clé un risque de baisse de la qualité du travail effectué et la mise en péril de la viabilité de certains prestataires, comme les ateliers de démontage. Si le mouvement se poursuit, il est à craindre que seules quelques grandes entreprises se limitant à un traitement sommaire subsistent sur le marché.

Des actions ont été entreprises afin d'encourager la réparation des appareils électriques et électroniques usagés, parmi d'autres objets. Elles se concentrent toutefois sur la Suisse alémanique (« Reparaturführer », mis en place par les cantons de BE, BL, BS, SO, ZG, ZH et les Villes de Köniz et Thoune) ou sont limitées au plan local (Lausanne Répare).

#### PLAN D'ACTION

**Partenaires** Organismes favorisant la réutilisation des appareils

**GEODE** Entreprises de réparation

Ateliers de démontage et leur organe de supervision

Organisations suisses de recyclage

FRC §

Autres cantons, Cercle-Déchets

Communes, Organismes régionaux

**Objectifs** Il s'agit d'encourager la réutilisation des appareils électriques et électroniques, au besoin après réparation, selon les priorités fixées par l'OLED et la LGD. Lorsqu'ils doivent être éliminés, les procédés favorisant la récupération des éléments présentant un intérêt particulier, comme les métaux rares, sont à encourager.

**Etapas** Dès 2016 :

- Mettre en place une plate-forme répertoriant les organismes favorisant la réutilisation des appareils et les entreprises de réparation, notamment en

THEME	Autres déchets soumis à contrôle		Mesure DSC.1
CATEGORIE	Ressources	Filières	Organisation
SUJET	<b>Encourager l'économie des ressources dans la gestion des appareils électriques et électroniques</b>		

coordonnant les actions entreprises dans d'autres cantons suisses et au niveau local.

- Soutenir les activités des ateliers de démontage, notamment dans le cadre des modifications de la législation fédérale et en renforçant le contrôle des entreprises autorisées à éliminer ce type de déchets dans le canton.

**Indicateurs** Nombre d'organismes de réutilisation et d'entreprises de réparation identifiées et accessibles sur la plateforme informatique

Nombre d'ateliers de démontage en activité. Effectif engagé. Tonnes traitées par an

**Coûts** 20'000 (plateforme informatique)

**Financement** Budget de fonctionnement DGE-GEODE